



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E24052

VALABLE JUSQU'AU 07/12/2026

ÉDITÉ LE

09/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/1974

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/01/2018
94 824

Raison sociale : ETABLISSEMENTS PAROIELLE

1556 ROUTE DE LYONS
76160 SAINT-LEGER-DU-BOURG-DENIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROUEN 1975 B 46

Siret : 302 236 617 00031

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 114383 OE 02

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 000000141685731

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 000000141685731

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Téléphone : 02 35 33 25 17

Portable :

Site Internet :

E-mail : info@paroielle.fr

Responsabilité légale :

VACARESSE YVES GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 18

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	17/11/2022
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	09/11/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	14/11/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	16/01/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	17/11/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	16/01/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.